

N°463

Meilleurs vœux 2012

du 10
Janvier
2012

Editorial

Par Koffi
SOUZA



Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

INQUIÉTUDES SUR LA STABILITÉ DU NIGERIA

Le pays le plus peuplé d'Afrique, avec ses 160 millions d'habitants, est dans une situation de grave instabilité

Une instabilité d'ordre confessionnel tout d'abord. Le président Goodluck Jonathan qui est un chrétien du Sud a déclaré que les attaques contre les chrétiens du Nord (région à majorité musulmane), qui ont fait 80 morts depuis Noël, sont "pires" que la guerre civile des années 1960.

Selon lui, Boko Haram, le groupe islamiste auquel ces attentats sont attribués, dispose de soutiens au sein du gouvernement, du Parlement et des services de sécurité. Boko Haram qui avait été cantonné voilà deux ans s'est refait une santé grâce aux liens entretenus avec Al-Qaida au Maghreb islamique (Aqmi) et aux nombreuses armes qui circulent dans la région depuis la chute de Kadhafi en Libye.

Une instabilité d'ordre social d'autre part. Le Nigeria est confronté depuis le début de la semaine à une grève générale illimitée, pour protester contre le doublement du prix de l'essence. Les syndicats de travailleurs ont appelé à une grève illimitée avec des manifestations de masse, si le gouvernement ne rétablissait pas les subventions sur les prix du carburant, dont la suppression le 1er janvier a entraîné une brusque hausse des prix de l'essence. Le Nigeria premier producteur de pétrole africain supportait jusqu'à présent une charge budgétaire importante pour subventionner le carburant ;

Ces deux agitations croisées -religieuse et économique- apparaissent comme des procédures pour tester la solidité politique du Chef de l'Etat. Il est peu probable qu'elles mettent en cause l'unité du Nigeria.

Elles sont cependant une source d'inquiétude car quand le Nigeria éternue toute l'Afrique a la fièvre.

P.3 Résultats définitifs du 4ème Recensement général de novembre 2010

La population résidente du Togo légèrement revue à la hausse : 6.191.155 habitants

** 48,6% d'hommes contre 51,4% de femmes.*

P.4 Après la Commission nationale de la concurrence et de la consommation

L'ATC plaide pour la réactivation de la Commission Vie Chère



Dédé Ahoéfa Ekoué, Ministre de la Planification et du développement

P.3 Crises de revendications dans le secteur de l'enseignement

Syndicats d'enseignants et associations d'étudiants préfèrent se cogner en interne

P.4 Examen de l'avant-projet de Code de la profession cinématographique

Les vidéoclubs et salles de cinéma visés par un contrôle accru

** Il sera institué un fonds de développement pour soutenir les acteurs du cinéma et de la vidéo.*

P.4 Au nom du «redressement de la situation financière de la TdE»

Un nouveau relèvement des tarifs de l'eau très imminent

Résultats définitifs du 4^{ème} Recensement général de novembre 2010

La population résidente du Togo légèrement revue à la hausse : 6.191.155 habitants

* 48,6% d'hommes contre 51,4% de femmes.

Sylvestre D.

Le 3 mai 2010, la Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN) rendait publics les résultats provisoires du dénombrement général effectué en novembre 2010. La population résidente au Togo était évaluée à 5.753.324 habitants, composée de 2.799.086 hommes (48,7% des deux sexes) et 2.954.238 femmes (51,3%). Autrement, 95 hommes pour 100 femmes. Ce ne sont là que des résultats provisoires. Aujourd'hui, de sources confirmées, les chiffres sont légèrement modifiés au nom d'un travail qui a consisté à les relire et les corriger pour en dégager des données globales définitives. L'UNION apprend que la population résidente du Togo s'établit à 6.191.155 habitants, composée de 3.009.095 hommes (48,6%) contre 3.182.060 femmes (51,4%).

Sur l'ensemble du territoire, la population est inégalement répartie. La région Maritime concentre 42,0% de la population totale (2.599.955 habitants) sur environ un dixième de la superficie totale du pays. Elle est suivie de la région des Plateaux avec 1.375.165 habitants (22,2%), de la région des Savanes avec 828.224 habitants (13,4%), de la région de la Kara avec 769.940 habitants (12,4%) et de la région Centrale avec 617.871 habitants (10,0%). Cette dernière est la moins peuplée du pays bien que s'étendant sur 23,2% de la superficie du territoire national. D'où l'urgence du schéma national d'aménagement du territoire et, par ricochet, les schémas régionaux et locaux d'aménagement, dont l'élaboration est ouverte début décembre 2011. Et ce, après la validation des données collectées par les membres du Comité technique d'élaboration et de mise en œuvre de la Politique nationale d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, il est noté dans la population togolaise une croissance relativement forte. De 1981 à 2010 (29 ans), la population résidente a plus que doublé, passant de 2.719.567 habitants en novembre 1981 à 6.191.155 habitants en novembre 2010, soit un taux de croissance annuel de 2,84%. La croissance démographique n'a pas été la même pour toutes les régions. Dans les Savanes et la Maritime, la croissance a été la plus élevée, respectivement 3,18% et 3,16%. Contrairement aux Plateaux (2,58%) et à la Kara (2,04%) qui sont en-deçà du taux national. L'une des implications de cette forte croissance est l'extrême jeunesse de la population. 60% étant âgés de moins de 25 ans et 42% de moins de 15 ans. La population potentiellement active (15-64 ans) représente une



proportion de 54%. Quant aux personnes âgées, leur part dans la population totale n'est que de 4%. Des pourcentages qui ont fléchi par rapport à ceux de 1981 où les moins de 15 ans représentaient 50% et les moins de 25 ans 67%. Ce qui confirme un léger changement dans la structure par âge de la population, en dépit de l'extrême jeunesse. Ce fait majeur renforce la tendance baissière de la fécondité observée depuis quelques années.

En 2010, la population résidant

dans le milieu rural s'élève à 3.856.660 habitants, soit 62,3% de la population totale, contre 74,8% en 1981. Les centres urbains, définis comme les chefs-lieux de préfecture et la capitale, sont peuplés en 2010 de 2.334.495 habitants, soit 37,7% de la population, contre 25,2% en 1981.

L'architecture urbaine du pays reste dominée par la Commune de Lomé et la partie urbaine de la préfecture du Golfe – désignée par le vocable Grande Agglomération de Lomé – dont la population

s'élève à 1.477.660 habitants. En plus, six citadins sur dix vivent dans cette agglomération, ce qui représente le quart (23,9%) de la population totale nationale. Avec 837.437 habitants, la Commune de Lomé est de loin la plus grande cité du Togo. S'en suivent Sokodé (95.070 habitants) et Kara (94.878 habitants). Il faut rappeler que le ministère de tutelle organise dans les prochains jours la cérémonie officielle de publication des chiffres définitifs.

Crises de revendications dans le secteur de l'enseignement

Syndicats d'enseignants et associations d'étudiants préfèrent se cogner en interne

Suivant une communication présentée le 14 décembre dernier en conseil des ministres par la ministre Essossimna Legzim-Balouki, « les responsables de l'USET ont indiqué que le mot d'ordre de grève lancé par le Conseil national de l'USET pour les 14, 15 et 16 décembre 2011 n'émane pas du bureau national de leur fédération (...) » et qu'« il est apparu que les initiateurs ont fait usage de faux puisque certains des supposés signataires ont déclaré n'avoir jamais pris part à une telle démarche, ni signé le document en question ». A l'époque, L'UNION avait cru à une petite mésentente. Mais les derniers événements du week-end semblent dire que le malaise est profond. Mieux, que les enseignants jouent plus à la pagaille vis-à-vis de l'opinion, au lieu de rester unis dans la lutte pour les revendications jugées légitimes.

Dimanche, le bureau exécutif fédéral de l'Union des syndicats de l'éducation togolaise (USET) et les délégués préfectoraux représentant les différentes régions du pays invitaient, depuis Sokodé, à l'issue d'une réunion, les enseignants à vaquer à leurs occupations professionnelles, en attendant le «feedback des



Des élèves du primaire, obligés d'attendre le consensus entre leurs maîtres et le Gouvernement

négociations» entamées avec le Gouvernement. Et l'Union invitait l'Autorité à « faire plus d'effort, afin de trouver une issue favorable et acceptable par tous pour éviter tout désagrément », et félicite « tous les camarades enseignants de tous les degrés pour leur mobilisation, leur détermination après analyse et harmonisation des différents procès verbaux des assemblées générales organisées dans les régions le mardi 3 janvier 2012 à propos des primes accordées par le Gouvernement ». « Le bureau exécutif de l'USET poursuit les

négociations tout en invitant les camarades à l'observation d'une unité d'action, seule force de nos revendications », souligne la déclaration.

La fameuse base a une fois encore désobéi. Exemple de la ville de Sokodé – là même où l'appel de la reprise des cours a été lancé – où les écoles n'ont pas repris les activités hier lundi, selon un enseignant joint en fin de matinée. Les portes des écoles primaires et secondaires sont restées fermées ; moins de professeurs étaient visibles dans les cours des

Diffusions des audiences de personnalités à la CVJR

Abass Bonfoh et Gal Titikpina y passent

La Commission vérité justice et réconciliation, dans sa recherche de la vérité, « a sollicité et obtenu la comparution de certaines personnalités à des audiences spéciales, en complément des audiences publiques, privées et in caméra. » C'est ce qu'indique un communiqué rendu public par sa cellule de communication qui a donné une liste non exhaustive des dites personnalités à savoir : Le président de l'Assemblée nationale S.E. M. Abass Bonfoh, le Chef d'Etat-Major des Fat, le Gal Atchta Titikpina, La présidente de la CENI 2005, Mme le Prof Kisse Tchangaï-Walla, Les anciens Premiers ministres Edem Kodjo, et Joseph Kokou Koffigoh, M. Bassirou Ayeva, M. Jean Lucien Savi de Tové, Mgr Philippe Fanoko Kpodzro, etc.

Ainsi, en vu d'informer les Togolais de ces audiences spéciales, la Commission a décidé de les diffuser sur les chaînes de télévision (TVT, LCF, RTDS, TV2) et les radios (Nana Fm, Légende FM, RTDS Radio Aného).

Suivant un programme ci-dessus établi de commun accord avec les médias retenus, la diffusion a débuté ce lundi 9 janvier 2012.

Médias	Heures de diffusion
TVT et Radio Lomé	Dès lundi le 09 janvier 2012 : Tous les jours à partir de 10h
LCF	Dès lundi le 09 janvier 2012 : Tous les jours de 21h à 22h30
RTDS	Dès lundi le 09 janvier 2012 : Tous les jours à partir de 16h
TV2	Dès lundi le 09 janvier 2012 : Tous les jours à partir de 14h
Nana Fm	Dès lundi le 09 janvier 2012 : Du lundi au samedi à partir de 11h et rediffusion à partir de 20h
Légende Fm	Dès lundi le 09 janvier 2012 : Tous les jours à partir de 10h
RTDS Radio (Aného)	Dès lundi le 09 janvier 2012 : Tous les jours à partir de 20h

Source: pa-lunion.com

l'éducation et Gouvernement pour résoudre un certain nombre de revendications des enseignants, notamment les primes et les cotisations sociales.

A cette pagaille des enseignants s'ajoute la guerre de leadership des associations estudiantines sur le campus de Lomé. A la pléiade d'organisations pour un seul campus universitaire, c'est le Relais étudiant pour la promotion de la non-violence et pour la culture démocratique (REPNVCD) et le Collectif des étudiants pour un Togo nouveau (CETN) qui y ajoutent leur dose de confusion en dénonçant une prise en otage du campus de Lomé par les collègues étudiants. Le premier de ces deux mouvements a même perdu les pédales en saisissant la Représentante du HCDH au Togo pour une aide à la résolution définitive de la crise universitaire.

Visiblement, les mouvements estudiantins s'écartent de l'essentiel de leur mission. Tellement ils se sont laissés phagocytés par des réseaux politiques qu'ils ne peuvent passer une journée à ne pas visiter. Le paradoxe, c'est qu'ils s'égoïsent, après, sur des médias privés à vilipender les autres camarades taxés de «vendus». Pauvre Togo !

Examen de l'avant-projet de Code de la profession cinématographique

Les vidéoclubs et salles de cinéma visés par un contrôle accru

* Il sera institué un fonds de développement pour soutenir les acteurs du cinéma et de la vidéo.

Jean Afolabi

Le 30 mars 2011, le gouvernement adoptait la Politique culturelle du Togo. L'instrument, qui régit la matière culturelle dans tout son ensemble, est venu non seulement combler le vide qui existait, mais a aussi prévu une série de dispositions complémentaires indispensables à sa mise en œuvre, explique Me Yacoubou Hamadou, ministre des Arts et de la culture. Parmi les textes prévus figure en première ligne la loi portant réglementation du cinéma. En conseil des ministres le 6 janvier dernier, le gouvernement a examiné, en première lecture le Code de la profession cinématographique et vidéographique au Togo. C'est un vieux projet qui a été enrichi, en s'inspirant également de ce qui existe dans la sous région ou sur le plan international, et validé – à l'issue d'un processus de 12 mois – par une réunion des acteurs du cinéma, les promoteurs dans ce secteur et des experts.

«L'avant-projet de loi réglant la profession cinématographique et vidéographique offre un cadre juridique permettant un encadrement adéquat des acteurs et promoteurs dans ce secteur pour un meilleur devenir du cinéma dans notre pays», a souligné le ministre Hamadou. Le texte institue un fonds de développement de l'activité cinématographique et vidéographique qui devra permettre de soutenir les acteurs du secteur qui ne devront plus compter avec les seules subventions de l'Etat, comme c'est la coutume actuellement. Au moment où le grand écran cède la place au petit écran, l'accent a été particulièrement mis sur la réglementation de l'exercice de la profession d'exploitants de salles de cinéma et de vidéo.

L'exploitant de salle de cinéma et de vidéo est, d'après le texte, celui-là qui, en son propre nom ou pour le compte de sa société, gère et entretient une salle de cinéma et de l'audiovisuel, loue des films auprès de l'importateur et/ou distribue des films cinématographiques, procède à la projection commerciale des films dans une salle agréée par la direction nationale de la cinématographique. Il a la latitude de gérer une ou plusieurs salles à la fois. Dans le dernier, le capital social et la caution à verser seront pris en compte autant de fois qu'il y a de salles de cinéma et de l'audiovisuel en exploitation. L'exploitant est tenu de se constituer en société commerciale et de respecter les textes en vigueur en matière de commerce. Il a l'obligation de souscrire à une police d'assurance, de s'approvisionner en billets agréés par la direction nationale de la cinématographie et



Me Yacoubou Hamadou, Ministre des Arts et de la Culture

par le trésor public et les vendre à leur valeur faciale.

L'exploitant doit aussi respecter le nombre de places assises pour la vente des billets et projeter les films aux heures prévues et assurer la continuité de la projection quel que soit le nombre des spectateurs obtenu pour la séance. Il est précisé qu'aucun exploitant agréé ne peut projeter un film dans une salle de cinéma sans l'obtention préalable du visa d'exploitant. Toute salle de cinéma ou de l'audiovisuel en exploitation est soumise aux contrôles périodiques et inopinés des services de la direction nationale de la cinématographie.

S'agissant plus précisément des exploitants de vidéoclubs, ils sont soumis à une double autorisation, celle administrative du ministre en charge de la Culture et celle d'installation et d'exploitation délivrée par la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication. Ils ont l'obligation de commercialiser les supports enregistrés selon les tarifs définis par la réglementation économique en vigueur, et s'acquitter des taxes de prestation de service. Il doit s'approvisionner en supports enregistrés auprès des importateurs et/ou distributeurs agréés. Avant leur mise en circulation, les supports enregistrés doivent faire l'objet d'un enregistrement par les exploitants de vidéoclubs à la direction nationale de la cinématographie dont les références sont portées sur les supports. Toute location aux consommateurs d'un support enregistré sans numéro d'enregistrement et de visa entraîne la saisie d'un support. Les exploitants sont tenus d'élaborer un règlement intérieur régissant leurs rapports avec les clients et d'en déposer une copie à la direction nationale de la cinématographie.

La direction nationale de la cinématographie exerce un contrôle général sur les activités cinématographiques au Togo. En matière vidéographique, elle a une compétence sur le programme de projection et adresse, à cet effet, les rapports semestriels à la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication qui délivre les

autorisations d'installation des salles de vidéoclubs. Le contrôle des recettes d'exploitation par la direction nationale de la cinématographique est relatif à l'application et au respect strict des normes, notamment la délivrance des billets aussi bien aux distributeurs et exploitants qu'à la clientèle des salles de spectacles cinématographiques. Les exploitants de salles de spectacles cinématographiques et vidéographiques sont soumis à une déclaration de recettes d'exploitation dont les modalités restent encore à arrêter.

À l'adoption de projet de texte par les parlementaires, les personnes physiques ou morales exerçant l'activité d'exploitant de vidéoclub seront tenus de se conformer aux dispositions de la nouvelle loi dans un délai de 6 mois après sa promulgation.

Au nom du «redressement de la situation financière de la TdE»

Un nouveau relèvement des tarifs de l'eau très imminent

L'Association togolaise des consommateurs (ATC) indiquait en 2010 que la décision était déjà préparée et positionnée dans les portefeuilles pour être signée. C'est presque fait, à coup sûr. Aux dernières nouvelles, des bruits sonores en provenance du ministère de l'Eau, appuyés par des relais à la Société togolaise des eaux (TdE) indiquent qu'un relèvement des tarifs de l'eau fournie par la TdE est imminent. La mesure était même attendue pour le début de l'année 2012, confie un cadre employé à la TdE. En exemple, pour le mois, la Tranche 1 (sociale), coûtant actuellement 165 francs Cfa le mètre cube pour 0 à 10 mètres cubes, pourrait être revalorisée à 190 francs Cfa le mètre cube pour 0 à 5 mètres cubes. Qu'à cela ne tienne, il revient à l'équipe gouvernementale d'officialiser la mesure qui ne va pas manquer de choquer les abonnés de la TdE et, par ricochet, toute la population qui verra les prix des autres denrées augmenter sur les marchés.

Après la Commission nationale de la concurrence et de la consommation

L'ATC plaide pour la réactivation de la Commission Vie Chère

Sylvestre D.

Moins de deux semaines après l'entretien avec L'UNION, l'Association togolaise des consommateurs (ATC) est passée à l'acte de son action favorite, le plaidoyer, en révélant à la presse, le 7 janvier 2012, ce qu'elle a entrepris dans les coulisses. On y apprend que l'ATC a saisi par lettre, le 2 décembre dernier, les ministères interpellés par le non-fonctionnement de la Commission nationale Vie Chère instituée depuis le 16 mars 2011. Sa dernière réunion officielle remontant à mai 2011. L'Association s'en préoccupe du fait qu'« aucune suite n'a été donnée à sa requête », selon les mots d'Aladjou Agouta, le Secrétaire général de l'ATC. « Au nom de la population consommatrice, l'ATC désapprouve cette attitude qui peut être interprétée malheureusement comme un dédain ou un manque d'intérêt aux problèmes socio-économiques des populations », dit-on.

Au même moment, le Togo, à l'instar d'une grande majorité des pays, n'est pas à l'abri des effets actuels de la crise économique et financière mondiale. La Vie chère ne s'est pas pour autant estompée sur les étalages dans les marchés. En fin décembre, il a suffi de la forte rumeur d'une nouvelle dévaluation du franc Cfa pour que les commerçants changent les prix dans les marchés. Le panier de la ménagère est donc à la merci de toutes les paniques supposées ou réelles. L'Association des consommateurs, elle, justifie son nouveau plaidoyer auprès des autorités, pour la réactivation de la



Aladjou Agouta, Secrétaire Général de l'ATC

Commission Vie Chère, « par le fait qu'en 2008, un organe similaire (Comité de réflexion sur la Vie Chère) avait été mis en place par le Gouvernement d'alors, mais avait cessé de fonctionner juste après trois réunions ». Il est donc important que la Commission reprenne rapidement ses activités pour plancher sur les problèmes de l'heure et ceux à venir concernant la hausse des prix de certains produits et services. Surtout que, déjà, le contrôle efficace des prix fait pschitt.

Il faut rappeler que la Commission Vie Chère, composée de représentants du Gouvernement, de l'Administration, des différents secteurs de l'économie et des partenaires sociaux, est chargée de suivre régulièrement l'évolution des prix des produits et services de première nécessité, alerter le Gouvernement sur les dérapages persistants des prix des produits de première

nécessité, sensibiliser les opérateurs économiques à la nécessité de contribuer à la maîtrise de l'évolution des prix et d'éviter les falsifications des étiquettes dans leurs magasins et boutiques, proposer au Gouvernement un seuil de hausse des prix au-delà duquel des mesures exceptionnelles et temporaires devront être prises, veiller au fonctionnement du mécanisme d'ajustement automatique prévu dans le cadre de la maîtrise des prix des produits pétroliers en concertation avec le comité, et faire entreprendre toutes études qu'elle juge nécessaires pour l'accomplissement de ses missions.

En fin décembre, l'ATC lançait l'appel à ressusciter la Commission nationale de la concurrence et de la consommation qui n'a pas du tout fonctionné jusqu'à ce jour. Et ce, depuis son installation le 18 mai 2006.



L'UNION a voulu d'ores et déjà en savoir un peu plus. Dans les couloirs de l'Exécutif, il se dit que le prochain relèvement est un élément indispensable au redressement de l'équilibre financier de la TdE. On parle même d'un relèvement nécessaire. Arrêtons-nous là. La société publique de production et de distribution est en difficultés. Ce n'est pas un secret. A la mi-2011, elle dégageait une dette de 9,422 milliards de francs Cfa, dont 2,606

milliards de francs Cfa vis-à-vis de l'Etat, 2,519 milliards de francs Cfa envers la Caisse nationale de sécurité sociale et 1,118 milliard de francs Cfa vis-à-vis de la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET). Elle avait des avoirs de 6,661 milliards de francs Cfa, soit des créances de 6,702 milliards de francs Cfa sur les clients privés, et une trésorerie négative de 41 millions de francs Cfa. Le chiffre d'affaires vente Eau en 2010

ressortait 4,989 milliards de francs Cfa pour un volume facturé de 18.333.122 mètres cubes. Le tout sur un capital social de 1,450 milliards de francs Cfa. En mai 2010, il y a eu la compensation tripartite Etat-CEET-TdE, sur un montant de 5,886 milliards de francs Cfa, permettant à l'Etat de solder sa dette envers la TdE en prenant en compte la créance de la CEET sur la TdE.

Pour faire face à son passé, la TdE doit rembourser à la BOAD, tous les mois, un peu plus de 83 millions de francs Cfa en moyenne au titre de l'emprunt obtenu en 2002 et ayant servi au financement de la première tranche d'urgence du Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Lomé. Aujourd'hui, au niveau de la TdE, on parle d'un faible niveau de la production avec la vétusté des ouvrages et équipements, d'un taux de recouvrement des factures non performant et d'un bas niveau des tarifs. La prochaine augmentation des coûts y trouve son fondement.

FOOTBALL/ CHAMPIONNAT NATIONAL D1/5E JOURNEE/RESULTATS

Ça baigne pour l'AS Togo Port et Agaza

La 5e journée du championnat national de football de Première Division a repris dimanche. Et pour leur retour à la compétition, les Portuaires ont fait fort en dominant Abou Ossé 4-1. L'on notera aussi la victoire étonnante de Dyto qui prend désormais seul la tête du classement.

Gilles Vevey

Il y avait très peu de monde au stade municipal de Lomé, dimanche, à la reprise du championnat national de football de Première Division. Et pour cause, la rencontre l'AS Togo Port et Abou Ossé ne pouvait faire foule pendant qu'à Gbossimé, Agaza recevait Tchaoudjo Athletic Club. Mais cela n'a pas découragé les Portuaires qui savent nager en eau trouble et qui ont profité de la situation pour corriger 4-1 les Caïmans fétiches d'Anié, venus pourtant avec la ferme intention de repartir avec la victoire.

Toujours à Lomé, Agaza a définitivement digéré sa défaite face à Abou Ossé lors de la 4e journée, en dominant Tchaoudjo Athletic Club 3-0. Jamais les joueurs de TAC ne se sont retrouvés dans un match que les Scorpions ont maîtrisé dans l'ensemble.

Dans la bataille des leaders, c'est finalement Dyto qui l'a emporté devant Sara FC qui a fait durer un peu le suspense. Mais l'unique but de la partie inscrit par Dyto permet aux Milliaires de conserver la première place du classement avec 11 points.

A Dapaong, c'est l'AS Douanes qui réalise une superbe opération en allant s'imposer chez Foadan. Tandis qu'à Tchamba, l'US Koroki a dû se faire violence pour revenir au score 2-2



devant Unisport de Sokodé.

Cette 5e journée a aussi connu deux matches nuls. Celui de Maranatha à Badou devant Okiti. Les Ours de Badou qui jouaient

à domicile leur premier match de D1 depuis plus de quinze ans, ont pourtant mis les petits plats dans les grands, dominant presque toute la partie mais incapables

de marquer le moindre but.

Enfin, Kotoko et Asko se sont séparés à Lavié sur un score de 0 but partout. Les deux clubs à la recherche d'une victoire sur le terrain depuis le début du championnat vont remettre l'ouvrage sur le métier les journées à venir.

Au classement, Dyto conserve la première place avec 11 points +4, suivi par Agaza 10 points +5, AS Douanes compte 9 points +3, Koroki 8 points +3, Sara FC 8 points. Au bas du tableau, on retrouve Gomido, Okiti et Etoile Filante avec 3 unités chacun.

D2/résultats de la 1ère journée

Groupe A

AC Merlan # Asfosa/ Stade municipal de Lomé 0-3- Tigre Noir Zéphyr # Arabia /Baguida 3-0- Ifodjè # Espoir/ Atakpamé 1-2- SNPT # Entente Kpémé 1-1- Angés de Notsè # Gbohloesu 1-1.

Groupe B

Gbikinti #ASCK/ Bassar 0-3- Odalou # Doumbé /Kamboli 1-0- Danlé # AS Danpen / Gando 2-1- Agouwa # Foukpa/ Koussountou 3-2- Tigre Noir C # AS Binah/ Cinkassé 3-1.

CULTURES

Musique

Les Toofan en ouverture de la CAN-2012 le 21 janvier prochain à Malabo

Le duo de choc Master Just et Barabas, ira "réchauffer" la Guinée Equatoriale avec son "Coo Catché" dans le cadre de la Coupe d'Afrique des Nations 2012 (CAN-2012). Les Toofan seront présents à Bata et Malabo pour l'ouverture officielle de cette fête continentale du football.

Le premier concert aura lieu à Malabo le 21 janvier tandis que le second se produira le 24 à Bata, la deuxième ville de qui est devenu un Eldorado pétrolier.

La phase finale de la CAN-2012 se disputera du 21 janvier au 12 février en Guinée Equatoriale et au Gabon.

La nouvelle est annoncée alors que le groupe de chanteurs togolais, le plus populaire à l'étranger chez les jeunes, prépare son prochain clip à Abidjan.

"C'est un clip que nous préparons pour souhaiter une bonne année 2012 à toute l'Afrique. L'ambiance est très bonne, nous sommes reçus dans beaucoup d'émissions dont "Tempo Musque", ont dit les musiciens selon des propos recueillis par notre confrère de l'Agence Savoir News. De leur retour de la CAN, les



Toofan entameront une tournée nationale dans les 5 régions du pays.

La CAN aura lieu du 21 janvier au 12 février prochain au Gabon et en Guinée équatoriale. La chanson officielle du championnat a été composée par Patience Dabany, aidée d'un trio de groupe d'artistes venant de quatre pays de l'Afrique. Il s'agit du trio Hip-Hop Camerounais X-Maleya, le groupe ivoirien Magic System, le Nigérian Dontom, l'Equatoguinéen Miki Bad Boy et le Congolais (Rdc) Bill Clinton. Le single est produit par la société de production, de distribution d'œuvres audiovisuelles et discographiques Boss Playa Entertainment Africa. "On invite l'Afrique au Gabon; Africa, invitamos Africa en Guinée", tel est le refrain de l'hymne officiel de la compétition.

Littérature

Kossi Efoui demande la libération de l'écrivain Enoh Meyomesse

Plusieurs écrivains africains, dont le Togolais Kossi Efoui, ont signé une pétition exigeant la libération de l'écrivain camerounais Enoh Meyomesse, président de l'Association Nationale des Ecrivains Camerounais. L'écrivain et homme politique, réputé pour ses critiques



de la mine d'or de Bertoua, en bref, d'association de malfaiteurs, de braquage, d'escroquerie et de trafic de minerais, sinon d'organisation d'un coup d'Etat". Le Prix Nobel français, Jean-Marie Le Clézio est également signataire de cette pétition. Décrit comme un Jean-Paul Sartre camerounais, Enoh Meyomesse a une grande influence sur la production intellectuelle au Cameroun. Agé de 54 ans, il a apporté une part sensible dans le combat politique contre le pouvoir du président Biya. Il est auteur de nombreux articles dont l'influent "Accentuer la lutte pour la chute de Paul Biya" (2009). Historien, il a publié des livres comme "Um Nyobé, le Combat Interrompu" (2011); "Discours sur le tribalisme" (2010), "Le Sous-développement politique au Cameroun" (2010), "Le retard de la démocratie en Afrique centrale: Le cas du Cameroun" (2009). Candidat à l'élection présidentielle du 9 octobre 2011 sous la bannière du Front National Uni (FNU), sa candidature ne fut pas "validée" par la Cour suprême.

Cameroun : La sanction de Samuel Eto'o allégée

A l'issue de la session ordinaire du comité exécutif de la Fédération camerounaise de Football (Fécafoot), la sanction du capitaine des Lions Indomptables, Samuel Eto'o, est ramenée à 8 mois de suspension de l'équipe nationale, au lieu des quinze matches initialement prévus.

Le capitaine des Lions Indomptables et ses coéquipiers Enoch Eyong, Benoit Assou Ekotto, sanctionnés le 12 décembre par la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline de la Fécafoot, ont vu leur peine diminuée à l'issue de la session ordinaire du comité exécutif de la Fécafoot tenue le 6 janvier. Samuel Eto'o qui avait écopé de 15 matches de suspension voit sa sanction réduite à 8 mois. Ce qui correspond à 4 matches de suspension selon le calendrier des compétitions internationales délivré par la Fécafoot.

Eyong Enoch, vice capitaine, qui avait écopé de deux matches de suspension, voit à son tour sa sanction convertie en deux mois de non activité au sein des Lions Indomptables. Ce qui correspond à un match de suspension. Benoit Assou Ekotto, lui, voit son amende de 1 million FCFA à payer à la Fécafoot levée. Cette décision, qui est intervenue très tard dans la nuit, est le fruit de plusieurs pressions issues du milieu politique et sportif.

Football/ Pascal Feindouno jette l'éponge

Feindouno et le FC Sion, c'est fini ! Le milieu offensif (et attaquant) guinéen de 30 ans, a rompu son contrat à l'amiable (avec effet immédiat) avec le club suisse selon le quotidien valaisan Le Nouvelliste. Arrivé cet été, l'ancien joueur de l'AS Saint-Etienne, Monaco ou encore Al-Sadd ne s'est jamais vraiment intégré, malgré des statistiques toujours respectables au gré de ses apparitions (3 buts et 2 passes décisives en 9 matches cet automne). Les démêlés judiciaires du club suisse, reconnu coupable d'avoir acheté et aligné des joueurs alors que la Fédération suisse lui avait interdit de recruter, n'y sont évidemment pas étrangers. Pour rappel, le FC Sion s'est vu retirer 36 points au classement, passant de la troisième à la dixième et dernière place, avec un total négatif de cinq points.

"Sa décision ne me surprend pas dans la mesure où il a mal vécu ces six mois sans savoir s'il pourrait jouer le week-end", relève Laurent Roussey, cité par football.ch. "Petit Pascal" ne va pas pour autant rester inactif. La Guinée, dirigée par Michel Dussuyer, compte sur son talent pour réussir une bonne CAN 2012. Le Syli national, rassemblé depuis le 2 janvier à Conakry, gagnera Abidjan où les joueurs séjournent du 9 au 16 janvier, et bénéficieront des terrains du centre d'entraînement de l'ASEC Mimosas. Le Sily National doit ensuite disputer un match de préparation le 18 janvier, à Conakry, contre un adversaire restant à déterminer en raison du désistement du Soudan. Feindouno et ses coéquipiers se rendront ensuite à Franceville où ils doivent défier le Mali, le Botswana et le Ghana dans la poule D de la CAN 2012.

Littérature

En mémoire d'Hélène Berr

Parler de beau livre serait indécent, parlons plutôt de la belle édition, chez Tallandier, du Journal d'Hélène Berr, morte en 1945 au camp de Bergen-Belsen. Préfacés par Simone Veil et Patrick Modiano, de larges extraits du journal alternent avec des reproductions du manuscrit, des photos de l'auteur, de funestes

documents - telle la lettre écrite par le père d'Hélène lors de son arrestation - et des images d'époque. S'y ajoute une pièce lumineuse dont la mention ouvre le journal - la phrase dont Paul Valéry dédicacé l'exemplaire d'Autres rhumbs appartenant à la jeune fille : "Au réveil, si douce la lumière, et si beau ce bleu vivant".



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Togo/Santé

Ruée sur les compléments nutritionnels

Dans l'espoir de mincir ou de retrouver beauté et santé, de nombreux togolais se ruent aujourd'hui sur les suppléments nutritionnels importés des États-Unis et de Chine. Des produits qui font recette malgré leur prix élevé grâce à un système de vente en réseau très au point

Etonam Sossou

Les enfants du quartier l'avaient surnommée «Michelin pompée» tant sa taille avait de rondeurs ! En deux semaines, Anne-Marie, la quarantaine consommée, a fondu comme beurre au soleil, perdant plus de 13 kilos. Même si son ventre demeure bien rond et ses seins généreux, elle est maintenant fière de son corps. «*Mon poids me gênait énormément, affirme-t-elle. J'en ai parlé à une camarade et elle m'a indiqué une de ses sœurs qui m'a proposé un produit, le C... 9. Je l'ai consommé pendant 9 jours et le résultat est ce que vous voyez là*». Ce produit fait partie de la multitude de compléments nutritionnels importés des États-Unis et de Chine qui font fureur au Togo. Ceux-ci transitent par l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Nigeria ou le Ghana. Pas moins de huit représentations commerciales de différentes firmes américaines et chinoises sont présentes au Togo : Golden Neolife Diamite, Herbalife, Nature's Gift for Live, Vitashop, Forever Living Products, Diet Santé, Tianshi et Swiss Garde. Toutes proposent chacune au moins une vingtaine de spécialités

d'origine végétale, animale ou minérale, pour faire maigrir et garder la forme et la beauté.

Un réseau de clients-vendeurs

Les étiquettes indiquent les éléments de base qui composent ces produits : plantes comme l'Aloe vera, très en vogue, algues, corail, cartilage de requin, os de bovin, argent, zinc, etc. Les noms de ces compléments évoquent la richesse et l'éternité : Colloïdal Silver, Calcium de corail, Pollen Forever. La publicité reste toutefois relativement discrète. Ainsi lit-on dans la documentation et les emballages des messages du genre : «*Aloe vera, Bien-être, Beauté, Santé*», «*Des produits naturels pour votre bien-être et votre beauté*», etc. Des slogans efficaces que renforce une approche marketing basée sur un système de réseau et le bouche à oreille. À chaque vente, le distributeur cherche à convaincre son client de devenir à son tour membre du réseau et donc vendeur. Par effet boule de neige, les prospecteurs se multiplient, les ventes aussi. La rémunération de cette force de vente est assez incitative. Les marges bénéficiaires

des vendeurs oscillent entre 30 et 43 % sur la vente directe du produit et environ 10 % de bonus à l'achat. Le distributeur touche également une commission sur les ventes réalisées par ceux qu'il a recrutés. Enfin, le réseau étant informel, les ventes échappent totalement au fisc. Conséquence, la consommation et la vente de ces produits sont devenues un phénomène de mode au Togo. «*Depuis que je suis entré dans le réseau en janvier 2009, je suis passé de deux clients à plus de cinquante aujourd'hui*» témoigne Arnold L., un distributeur. Pour expliquer ce succès, il soutient que les «*produits ont des effets positifs*» et que «*comme les togolais ont beaucoup de problèmes de santé, ils accourent*». «*Ces suppléments nutritionnels ont plusieurs effets dont les plus connus sont la purification interne de l'organisme, l'équilibre dans les fonctions des organes, la fourniture de l'énergie au système immunitaire, la régénération des cellules, la bonne digestion, etc.*», ajoute, un autre vendeur. Les vertus qu'on leur attribue poussent les consommateurs à délier les cordons de leur bourse bien que leurs prix soient généralement



assez élevés, entre 5 000 et 165 000 Fcfa par produit.

Aliments ou médicaments ?

Certaines cures coûtent 50 000 Fcfa par mois et peuvent durer plus d'une année. Le gros de la clientèle se recrute dans la classe moyenne. Selon Michel, un distributeur, «*ce ne sont pas uniquement les riches qui achètent nos produits, mais des gens qui font des sacrifices financiers au point de ne pas manger, pourvu*

qu'ils se procurent leurs suppléments» ! Les clients fidèles sont en effet persuadés que cela aura des effets positifs sur leur santé au même titre que des médicaments. D'autant plus que les réseaux de distribution comptent des pharmaciens et des médecins. «*C'est eux qui nous prescrivent ces produits dans leurs cabinets privés*», confirme Rosalie, une cliente.

En l'absence d'un point de vue

officiel du ministère de la Santé publique sur ces produits, l'opportunité de leur consommation divise les professionnels de la santé. Ceux qui ne sont pas impliqués dans leur commercialisation doutent des vertus qu'on leur prête et s'interrogent sur leur utilité dans un pays où la diversité des produits agricoles permet une alimentation équilibrée. Réponse de Jeannot, un distributeur : «*Nos terres qui se dégradent avec le temps ne produisent plus des aliments contenant toutes les ressources dont l'organisme a besoin ; ensuite le travail que nous faisons absorbe de l'énergie qu'il faut remplacer. Enfin, avec la vieillesse, le corps a des difficultés à remplir certaines fonctions*». Mais, prévient-il, «*Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas de médicaments. Celui qui est malade doit aller à l'hôpital et suivre les consignes du médecin. Les compléments alimentaires ne viendront que compléter ou accompagner ce traitement médical*». Un subtil distinguo que tous les clients ne font pas.

Appui au développement local

L'Oif met en place un nouveau programme pour l'Afrique

Un important programme d'appui au développement local a été mis en place par l'Organisation internationale de la Francophonie pour accompagner les pays bénéficiaires dont le Togo dans leurs initiatives contre la pauvreté.

L'Organisation internationale de la Francophonie (Oif), dans le cadre de sa politique d'appui au développement local et solidaire, vient de mettre en place un nouveau programme francophone d'appui au développement local (Profadel) au profit de différents pays francophones en développement. Le Profadel sera expérimenté, en premier lieu, dans quatre pays membres de l'Oif retenus à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt adressé aux États et gouvernements, indique un communiqué de presse de l'Oif.

Les premiers pays bénéficiaires, la République Centrafricaine, le Rwanda, le Sénégal et le Togo, ont été sélectionnés sur la base de leur politique publique en matière de décentralisation ou de développement, le niveau des ressources nationales mises à disposition pour assurer le suivi du programme et le degré de leur investissement pour assurer la poursuite du projet après le désengagement de l'Oif. Le principal objectif du Profadel, poursuit le communiqué, est de mettre à la disposition des communautés de base des outils méthodologiques qui contribueront à assurer le développement de leurs localités et, à terme, à intégrer le programme dans les stratégies nationales de lutte contre



la pauvreté. Le programme, déployé dans trois localités ciblées par pays, concerne les communautés rurales et les populations les plus défavorisées. Une attention particulière sera accordée aux activités des jeunes et des femmes.

Pour en garantir l'efficacité et la cohérence sur le terrain, explique le document, l'Organisation internationale de la Francophonie travaille dans chaque pays avec un organisme relais qui sera chargé de la mise en œuvre du programme. Deux animateurs, l'un mis à disposition par l'organisme et l'autre par la collectivité locale, interviendront dans chaque localité. Les accords-cadres entre l'Oif et les pays bénéficiaires ont été déjà signés et

des ateliers nationaux de lancement seront également organisés dans les différents pays bénéficiaires. Le démarrage des activités du programme devrait être effectif dès ce mois de janvier 2012. L'Organisation internationale de la Francophonie considère les stratégies de développement local comme un levier essentiel susceptible de favoriser la création d'un tissu économique dynamique, générateur de revenus et d'opportunités d'emplois pour et par des populations souvent très démunies. L'action de la Francophonie s'inscrit dans une logique d'appui aux Objectifs du millénaire pour le développement et plus particulièrement celui de réduction de l'extrême pauvreté d'ici à 2015.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°159 DE LOTO KADOO DU 30 Décembre 2011

Ce vendredi 06 Janvier 2012, nous assistons au tirage N°159 de LOTO KADOO

Lors du tirage précédent, des fidèles parieurs ont eu le bonheur de gagner beaucoup de lot intermédiaires et des gros lots à travers tout le pays.

A SOKODE, deux heureux parieurs ont eu le bonheur de gagner successivement un lot de 750.000FCFA et 500.000F CFA sur les points de vente 1203 et 1217.

A LOME, des amis de la chance se retrouvent respectivement chacun avec un lot de 500.000F CFA, un lot de 750.000F CFA, un gros lot de 1.350.000F CFA, un super gros lot de 2.500.000F CFA sur les points de vente 5950, 7441, 7722, 7724; et surtout un maxi gros lot de 6.250.000F CFA qu'un parieur a remporté après avoir tenté sa chance en misant 50.000F CFA sur deux numéros auprès de l'opérateur 6420.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE ! BONNE CHANCE A VOUS TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°159 de Loto Kadoo du Vendredi 06 Janvier 2012

Numéro de base

72

28

88

35

56

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 569 de Lotto Diamant du lundi 09 Janvier 2012

Numéro de base

**

**

**

**

**